

Décision n°D_2025_119

**ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES**

**ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU LIVRET
D'ACCUEIL DES EHPAD FREDERIC DEGEORGE ET MARIE CURIE**

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à approuver ou modifier tout document permettant de réglementer les modalités d'exercice des compétences du SIVOM de la Communauté du Béthunois (règlements de service, ...),

Considérant la nécessité de prendre en compte les évolutions réglementaires ainsi que les ajustements liés à l'organisation interne des établissements,

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, d'actualiser le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil des EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : d'approuver le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil actualisés des EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

ARTICLE 2 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois est chargée de l'exécution de la présente décision.

Béthune,



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.